

MODIFICATION NO 1 DATÉE DU 19 MAI 2021

APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 MARS 2021

(LE « PROSPECTUS »)

À l'égard des fonds suivants :

FONDS OMNIBUS FMOQ
FONDS DE PLACEMENT FMOQ
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ

(ci-après les « **Fonds** »)

Le prospectus du 29 mars 2021 concernant le placement des parts des Fonds est par les présentes modifié pour tenir compte des changements indiqués ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Les modifications indiquées dans les présentes prennent effet le 19 mai 2021.

Le prospectus est modifié pour donner avis aux épargnants :

- a) D'un changement de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds omnibus FMOQ, le Fonds de placement FMOQ et le Fonds actions canadiennes FMOQ en date du 19 mai 2021.

Le prospectus est par les présentes modifié comme suit :

Modifications apportées au prospectus concernant le Fonds omnibus FMOQ

- a) À la page 32, dans le tableau figurant sous la rubrique « **DÉTAILS DU FONDS OMNIBUS FMOQ** », le texte figurant dans la colonne droite vis-à-vis l'entrée « **Gestionnaires de portefeuilles** » est modifié pour remplacer « Gestion de portefeuille Triasima » par « Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. » de la manière suivante :

Gestionnaires de portefeuille :	Corporation Fiera Capital (« Fiera ») Montréal (Québec) Société de Placements Franklin Templeton (« Franklin Templeton ») Toronto (Ontario) Jarislowsky Fraser Limitée (« Jarislowsky Fraser ») Montréal (Québec) Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« Gestion privée FMOQ ») Montréal (Québec)
---------------------------------	--

- b) À la page 33, sous « **Stratégies de placement** », le cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :

La gestion des titres de participation canadiens est confiée à Fiera, Franklin Templeton, Jarislowsky Fraser et Gestion privée FMOQ. Fiera entend investir l'actif qui lui est confié dans des titres de sociétés canadiennes de petite et de grande capitalisation en favorisant la sélection de titres plutôt que la répartition par secteur. Pour la portion petite capitalisation, Fiera sélectionnera des titres en combinant les styles valeur et croissance. Pour la portion grande capitalisation, la philosophie de placement de Fiera est axée sur la qualité. Franklin Templeton entend investir l'actif sous sa gestion dans le *Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett*. Jarislowsky Fraser entend investir l'actif sous sa gestion dans des titres de sociétés canadiennes de grande capitalisation sélectionnés selon le style croissance à prix raisonnable. Pour compléter le portefeuille d'actions canadiennes, Gestion privée FMOQ investira en fonds négociés en bourse indiciels.

Modifications apportées au prospectus concernant le Fonds de placement FMOQ

- a) À la page 37, dans le tableau figurant sous la rubrique « **DÉTAILS DU FONDS DE PLACEMENT FMOQ** », le texte figurant dans la colonne droite vis-à-vis l'entrée « **Gestionnaires de portefeuilles** » est modifié pour supprimer le nom du gestionnaire « Gestion de portefeuille Triasima » de la manière suivante :

Gestionnaires de portefeuille :	Corporation Fiera Capital (« Fiera ») Montréal (Québec) Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« Gestion privée FMOQ ») Montréal (Québec) Jarislowsky Fraser Limitée (« Jarislowsky Fraser ») Montréal (Québec)
---------------------------------	--

- b) À la page 38, sous « **Stratégies de placement** », le cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :

La gestion des titres de participation canadiens est confiée à Fiera et Jarislowsky Fraser. Fiera entend investir l'actif qui lui est confié dans des titres de sociétés canadiennes de petite et de grande capitalisation en favorisant la sélection de titres plutôt que la répartition par secteur. Pour la portion petite capitalisation, Fiera sélectionnera des titres en combinant les styles valeur et croissance. Pour la portion grande capitalisation, la philosophie de placement de Fiera est axée sur la qualité. Jarislowsky Fraser entend investir l'actif sous sa gestion dans des titres de sociétés canadiennes de grande capitalisation sélectionnés selon le style croissance à prix raisonnable.

- c) À la page 39, le deuxième paragraphe est remplacé par ce qui suit :

Une portion d'environ 28 % des actifs du portefeuille a été confiée à Gestion privée FMOQ. Cette dernière entend investir l'actif qui lui est confié dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett, tel qu'autorisé et conformément au Règlement 81-102, ainsi que dans des fonds négociés en bourse indiciels exposés à différentes classes d'actifs, comme des obligations à haut rendement, des obligations de pays émergents, des actions canadiennes, des titres immobiliers et d'infrastructures mondiaux et des actions mondiales à faible volatilité.

Modifications apportées au prospectus concernant le Fonds actions canadiennes FMOQ

- a) À la page 52, dans le tableau figurant sous la rubrique « **DÉTAILS DU FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ** », le texte figurant dans la colonne droite vis-à-vis l'entrée « **Gestionnaires de portefeuilles** » est modifié pour remplacer « Gestion de portefeuille Triasima » par « Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. » de la manière suivante :

Gestionnaires de portefeuille :	Corporation Fiera Capital (« Fiera ») Montréal (Québec) Société de Placements Franklin Templeton (« Franklin Templeton ») Toronto (Ontario) Jarislowsky Fraser Limitée (« Jarislowsky Fraser ») Montréal (Québec) Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« Gestion privée FMOQ »)
---------------------------------	---

- b) À la page 53, sous « **Stratégies de placement** », le premier paragraphe est remplacé par ce qui suit :

La gestion des titres de participation canadiens est confiée à Fiera, Franklin Templeton, Jarislowsky Fraser et Gestion privée FMOQ. Fiera entend investir l'actif qui lui est confié dans des titres de sociétés canadiennes de petite et de grande capitalisation en favorisant la sélection de titres plutôt que la répartition par secteur. Pour la portion petite capitalisation, Fiera sélectionnera des titres en combinant les styles valeur et croissance. Pour la portion grande capitalisation, la philosophie de placement de Fiera est axée sur la qualité. Franklin Templeton entend investir l'actif sous sa gestion dans le *Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett*. Jarislowsky Fraser entend investir l'actif sous leur gestion dans des titres de sociétés canadiennes de toute capitalisation sélectionnés selon le style croissance à prix raisonnable. Pour compléter le portefeuille d'actions canadiennes, Gestion privée FMOQ investira en fonds négociés en bourse indiciels.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous puissiez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné ou on consultera éventuellement un avocat.